

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

14

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL
Réunion du conseil
municipal
du 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de février à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	VILLARS Isabelle	MOUSSEAU Christiane
ALLAIN Daniel	GOURINCHAS David	BOURBON Noëlle-Marie
RAT Michel	SANSONNET Sébastien	MOREAU Vincent
BASSOULET Nathalie	DUPOUX Chantal	LIGER Isabelle
PRESCHÉZ Marie-Claude	MONMOULINET Michel	

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Daniel ALLAIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibération : Opération d'investissement d'Éclairage Public - La Cour -
- Organisation des élections municipales de mars 2020
- Dordogne Habitat
- Projet de rénovation du bureau du Directeur d'école
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il peut rajouter 2 délibérations : Dénominations des voies – tableau des voies et chemins et demande de subvention pour la création d'une structure City Five. Le Conseil approuve.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 31 Janvier 2020 : le PV est adopté à la majorité (3 Contre).

Délibération : Opération d'investissement d'Éclairage Public - LA COUR -

La commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert, adhérente au **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SDE 24 d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- **LA COUR**

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 20 676,92 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SDE 24.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 45% de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de « Renouvellement - solution LED ».

La commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention :

- Donne mandat au SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- Approuve le dossier qui lui est présenté,
- S'engage à régler au SDE 24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues,
- S'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le SDE 24,
- S'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert,
- Accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Délibération : Dénomination des voies – tableau des voies et chemins

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide d'adopter les dénominations suivantes :

Allée des Platanes - Avenue de la Gare - Avenue de la Garenne - Chemin de la Bergerie - Chemin de la Forge Royale - Chemin de la Lignette - Chemin de la Source - Chemin de la Treille - Chemin de Puycanti - Chemin des Boissières - Chemin des Bouèges - Chemin des Causses - Chemin des Châtaigniers - Chemin des Lavandières - Chemin des Ménestrels - Chemin des Truffières - Chemin du Bois des Baux - Chemin du Bois des Garennes - Chemin du Bois des Giroux - Chemin du Cormier - Chemin du Four à Chaux - Chemin du Grand Lac - Cité Alfred Duclaud - Impasse Chez Guilleroux - Impasse de Chez la Belle - Impasse de Frugier - Impasse de

la Florentine - Impasse de la Gardèche - Impasse de la Grange du Logis - Impasse de la Renardière - Impasse de la Richardière - Impasse de la Sauvageonne - Impasse des Boucarelles - Impasse des Chênes Verts - Impasse des Échalas - Impasse des Eyssarts - Impasse des Truites - Impasse des Marronniers - Impasse des Pêcheurs - Impasse des Petits Roudeaux - Impasse de Ville de Bost - Impasse du Figuier - Impasse du Fraisse - Impasse du Gros Chêne - Impasse du Manège - Impasse Pierre Simon - Place de la Fontaine - Place des Anciens Combattants - Place du 8 Mai 1945 - Place du Foirail - Place Marcel Belly - Place Saint-Etienne - Route Calafourche - Route d'Angoulême - Route de Bel-Air - Route de Bosredon - Route de Hautefaye - Route de la Cécile - Route de la Demoiselle - Route de la Fayolle - Route de la Fontaine des Yeux - Route de la Grange de Roche - Route de l'Ancienne Forge - Route de la Toulanche - Route de Mareuil - Route de Nontron - Route de Picharatte - Route de Piégut - Route de Pierre Virande - Route des Adrets - Route des Besses - Route des Deux Mares - Route des Jonquilles - Route des Landes - Route des Moulins - Route des Oiseaux - Route des Plantoliers - Route des Quatre Vents - Route du Clos Chapelaud - Route du Coty - Route du Paty - Route du Petit Lavoir - Route Fontaine des Amours - Route des Brandes - Route des Ponts - Route des Bois de Cournedelle - Route des Pins - Rue de la Poste - Rue de l'Église - Rue du 19 Mars 1962 - Rue du 24 Juillet 1944 - Rue du Bandiat - Rue du Marais - Rue du Maréchal Ferrant - Rue du Pont - Rue Fernand Desmoulin - Rue Louis Aragon - Rue Marc Borderon - Rue Pierre Simon - Ruelle de la Vignotte - Ruelle Passeron - Square du 11 Novembre

Délibération : Demande de subventions pour la création d'une structure City Five

Monsieur le Maire présente le projet de la création d'un « City Five » Foot à 5 sur l'ancien terrain de tennis qui n'est plus utilisé et qui est situé à « La Florentine » 24300 Javerlhac et La Chapelle Saint Robert. Ce projet peut être subventionné par le Centre National pour le Développement du Sport qui participe au financement des équipements sportifs afin de réduire les disparités territoriales sachant que la commune est située en zone de revitalisation rurale. Il peut être également subventionné par la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide du Football Amateur.

L'objectif est de pouvoir proposer un équipement de proximité pour les écoles, les activités périscolaires et les associations, notamment l'entente de l'école de foot Nontron - Saint-Pardoux - Javerlhac.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de différentes instances en vue de l'aménagement d'un City Five, au taux maximum, ce qui donne le plan de financement suivant :

DÉPENSES H.T.	
Construction d'un City Five	64 301 €
TOTAL	64 301 €

RECETTES H.T.	
Aides publiques :	
- CNDS 50%	32 150 €
Aides non publiques :	
- FAFA de la F.F.F.	30 000 €
Autofinancement	2 151 €
TOTAL	64 301 €

Après consultation du dossier, le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- valide le plan de financement du terrain de foot à 5 « City Five »
- sollicite le Centre National pour le Développement du Sport sur le projet de foot à 5 pour demander une subvention de 32 150 € H.T.
- sollicite la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide du Football Amateur (FAFA) pour demander une subvention de 30 000 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil municipal rappelle son engagement pris sur ce projet de foot à 5 à condition que le maximum de garantie financière soit assuré.

➤ **Organisation des élections municipales de Mars 2020**

Le Conseil municipal met au point l'organisation du bureau de vote des élections municipales des dimanches 15 et 22 mars 2020.

Président du Bureau:

Jean-Pierre PORTE

Assesseurs :

Titulaire : ALLAIN Daniel ; sa suppléante : MOUSSEAU Christiane

Titulaire : RAT Michel ; sa suppléante : DUPOUX Chantal

08^H00 - 12^H00	- PORTE Jean-Pierre - DUPOUX Chantal - MONMOULINET Michel - MOUSSEAU Christiane - SANSONNET Sébastien
12^H00 - 15^H00	- RAT Michel - BOURBON Noëlle-Marie - GOURINCHAS David - LIGER Isabelle - PRESCHEZ Marie-Claude
15^H00 - 18^H00	- ALLAIN Daniel - BASSOULET Nathalie - MOREAU Vincent - VILLARS Isabelle

Seul changement pour le second tour : un échange d'horaire entre Chantal Dupoux et Vincent Moreau.

➤ **Dordogne Habitat**

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette décision est reportée à une date ultérieure : en effet, l'étude de l'impact financier de ce nouveau projet est à ce jour encore inconnue.

➤ **Projet de rénovation du bureau du Directeur d'école**

Le Directeur de l'école souhaite que son bureau soit repeint car il y a longtemps qu'il n'a pas fait l'objet de travaux. Monsieur le Maire propose de solliciter à nouveau le « projet citoyen » mené par la CCPN comme on a pu le faire pour la réfection de peinture de la salle gym et judo. Pour rappel, le projet citoyen consiste à proposer divers travaux aux jeunes du territoire et la commune verse une compensation financière dans le but de financer un séjour pour eux. Ces travaux mobiliseront 6 à 7 jeunes qui seront encadrés par un animateur, et pourraient être prévus pendant les vacances de Pâques.

➤ **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire a reçu une lettre d'une dame qui « parle à l'oreille des animaux »: Madame Nelly REIX de Saint Saud-Lacoussière. Elle explique qu'elle est propriétaire de chevaux de concours et a développé un élevage de chevaux miniatures. Sa passion pour la vie animale, elle souhaite la partager avec les enfants des écoles et elle propose d'intervenir à l'école gratuitement. Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal son avis après l'aval, bien évidemment, des enseignants. Le conseil municipal autorise la démarche afin de sensibiliser les enfants.

- Monsieur le Sénateur Claude Bérit-Débat a envoyé par mail la proposition de loi visant à réformer le régime des catastrophes naturelles et se félicite qu'elle ait été adoptée au Sénat. Elle permet de mieux prendre en compte les aléas climatiques, d'améliorer le système d'indemnisation et les outils à la disposition des élus locaux. Reste maintenant à ce qu'elle soit votée par l'Assemblée Nationale pour être applicable.
- Madame Sophie Rollin, directrice du Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron, nous demande par mail si la commune dispose de terrains agricoles, fermes ou terrains à vendre pour un groupe de personnes qui souhaite installer activités agricoles et métiers d'art.
- En partenariat avec le Centre de Gestion de la Dordogne et en prévision du départ en retraite de Josiane Sourdet, le secrétariat de la mairie a pour renfort Madame Sandy Lamonnerie dans le cadre d'une mission temporaire.

➤ Tour de table :

Michel RAT informe les conseillers que lors de la réunion du SMCTOM, il n'y a eu aucune nouvelle information concernant les conteneurs enterrés. Une chose est sûre c'est qu'ils doivent revoir leurs copies car le bilan n'a pas pu être finalisé faute d'éléments. Monsieur le Maire informe que le SMD3 est très contrarié par la réaction des élus de la CCPN qui a pour effet de bloquer le développement du nouveau système de ramassage des ordures ménagères.

Michel fait part aussi au Conseil qu'une réunion relative aux travaux du pont de la Route de Mareuil s'est tenue le 10 février à laquelle seuls 3 élus ont participé. Les travaux doivent se dérouler au dernier trimestre de cette année et le pont va être complètement démonté ce qui risque fort de perturber les habitudes des habitants. Monsieur le Maire informe que l'avant projet est disponible à la mairie et que le Département va procéder à l'appel d'offres. Michel Monmoulinet demande si le pont va être enlevé entièrement ? Monsieur le Maire répond que oui et qu'il va être entreposé le long du mur de Marie-Christine Martial. Daniel Allain ajoute qu'une réunion concernant le déplacement de l'éclairage public du pont afin de sécuriser la passerelle se tiendra le jeudi 27 février à 9h30.

Isabelle LIGER est vraiment déçue de la dernière phrase qui a été écrite sur le procès verbal de la dernière réunion du Conseil. A ce sujet, Isabelle Villars demande si la société qui est venue présenter les différents modèles de panneaux ne pourrait pas laisser quelques échantillons ? Daniel Allain répond que non et qu'il est lui aussi très déçu par le comportement de certains trop absents.

Isabelle VILLARS souhaite connaître la date de départ à la retraite de Josiane SOURDET. Monsieur le Maire répond que son dernier jour de travail est le vendredi 28 février. Elle demande aussi s'il un pot de départ sera organisé ? Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame SOURDET a toujours dit qu'elle ne souhaitait absolument pas qu'il soit organisé quelque chose pour elle ; il rajoute qu'on se doit de respecter sa volonté. De manière plus discrète et personnellement, Monsieur le Maire invite Josiane et son époux au restaurant lors de son dernier jour ; il a souhaité être accompagné par Roland Decourt et Mario Pruvost, respectivement l'ancien maire et l'ancien 1^{er} adjoint avec lesquels Josiane a travaillé pendant de nombreuses années.

Chantal DUPOUX montre au Conseil la photo qu'elle a prise ce matin même de l'antenne relais enfin installée !

Michel MONMOULINET signale que le chariot de la salle de la Garenne a été entièrement réparé et que ces travaux ont été financés par le Club des Aînés. Le Maire remercie vivement le président et son équipe.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30 minutes.

Fait le 04 mars 2020.

Le Maire,



Le Secrétaire,

